yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°01 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 24**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 24	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 16/12/2022
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°02 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2023.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 24**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 24	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 27/01/2023
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°03 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2022/16-12 n°01 du 16 décembre 2022 relative au budget initial 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le budget rectificatif n°1 – Exercice 2023.**
Article 1 :
Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 928,34 ETPT, dont 759,73 ETPT sous plafond et 168,61 ETPT hors plafond
- 92.641.477 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 67.477.355 € de personnel
  - 17.174.038 € de fonctionnement et intervention
  - 7.990.084 € d'investissement
- 92.185.533 € de crédits de paiement dont :
  - 67.477.355 € de personnel
  - 17.085.909 € de fonctionnement
  - 7.622.269 € d'investissement
- 91.122.049 € de prévisions de recettes
- -1.063.484 € de solde budgétaire

Article 2 :
Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -1.282.749 € de variation de trésorerie
- -1.424.296 € de résultat patrimonial
- 231.036 € de capacité d'autofinancement
- -2.343.250 € de variation de fonds de roulement

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 24**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 24	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale
CPI : DSFC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°04 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2022/11-03 n°07 du 11 mars 2022 relative à l'application des lignes directrices de gestions (LDG) ministérielles portant sur le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (RIPEC) ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 30 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les barèmes et dotation ministérielle, les critères d'attribution et la procédure de publication dans le cadre de la prime individuelle (C3) du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023/2024 sous réserve des modifications suivantes à apporter au document :**

- Supprimer la référence au « tableau » au 1er paragraphe de la page 3 du document.
- En page 3 dans les barèmes annuels proposés au titre de la prime investissement pédagogique lire « soit une enveloppe totale de 36 000€ » au lieu de 46 800€.

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 24**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 24	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 24	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

PJ : Note de présentation C3 Prime individuelle -2023/2024
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°05 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 30 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les projets de réorganisations des Presses Universitaires de Perpignan (PUP), du Centre Universitaire d'Etudes Françaises (CUEF)-Centre de Langue et de Certifications (CLC) Platinium, des plateformes et atelier de moulage, en vue de la suppression du SAIC.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 23**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Projets de réorganisation susmentionnés
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°06 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 26 mai 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le projet de réorganisation structurelle de la Direction des Services Financiers et Comptables (DSFC).**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 23**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Projet de réorganisation susmentionné
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°07 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 30 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La création d'une Direction du cabinet.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 22**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Projet de création d'une direction de cabinet susmentionné
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°08 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la Formation spécialisée du comité social d'administration du 24 mars 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le programme annuel de prévention de l'UPVD au titre de l'année 2023.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Programme annuel de prévention UPVD 2023 susmentionné
CPI : Cellule prévention des risques professionnels et environnement / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°09 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts du Service de l'Action Sociale de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'appel à candidature du 21 juin 2023 ;
Vu l'avis du Président de l'Université de Perpignan ;
Vu la désignation du représentant du comité social d'administration (personnel BIATSS) réalisée lors de la séance du comité social d'administration du 30 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La désignation d'un représentant du comité social d'administration (personnel BIATSS) et des trois membres de la communauté universitaire du conseil du service de l'action sociale de l'UPVD.**
- *Un représentant du CSA :*
✓*Un personnel BIATSS : Alexandre Vivier Merle*
- *3 membres de la communauté universitaire :*
✓*Un enseignant-chercheur :*
Mme Marion JARRAYA, MCF, département Sciences et Vie / CEFREM (renouvellement)
✓*Un personnel BIATSS :*
Mme Marie LE GARS, CDI Catégorie A, chargée de mission au SFC-A
✓*Un représentant appartenant à une antenne de l'UPVD :*
Mme Laurence OMS, MCF, département Tech de commercialisation / IUT – Antenne Carcassonne (renouvellement)

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

PJ : Proposition du SAS
CPI : SAS / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°10 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie de Perpignan du 22 juin 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La cession de bien mobilier : la vente d'un véhicule Renault laguna année 2003.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : fiche descriptive du bien mobilier susmentionné
CPI : IUT / DSFC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°11 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 5 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les tarifs hébergement CUEF familles d'accueil (année universitaire et été) sous réserve de l'ajout des éléments complémentaires suivants apportés par le conseil de la faculté LSH** :
- une précision relative à la période concernée dans l'intitulé du document : lire « Tarifs hébergement CUEF Familles d'accueil (été 2023 + année universitaire 2023-2024) ».

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023
Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : tarifs susmentionnés
CPI : LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°12 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **L'accord de consortium Digital Formation Continue (FCU) avec France Université Numérique.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : accord de consortium digital FCU susmentionné
CPI : SFC-A / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°13 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/14-04 n°13 du 14 avril 2023 relative à la demande de financement à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour le compte de la convention de rapprochement dans le cadre de la politique de site – programme d'actions 2023 ;
Vu la délibération de la commission Permanente du Conseil Régional n° CP/2023-06/13.01 en date du 9 juin 2023 attribuant la subvention et approuvant la convention 2023 entre la Région et l'UPVD coordination territoriale Occitanie Est (CTOE) – Académie de Montpellier,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **La convention 2023 entre la Région et l'UPVD coordination territoriale Occitanie Est (CTOE) – Académie de Montpellier relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 294 079 euros à l'UPVD dans le cadre de la réalisation du projet suivant : « CTOE – Académie de Montpellier – programme d'actions 2023 ».**

- **La convention de reversement entre l'UPVD et l'Université de Nîmes conclue dans le cadre de la subvention Région pour le programme d'actions 2023 – CTOE - Académie de Montpellier.**

- **La convention de reversement entre l'UPVD et l'Université de Montpellier conclue dans le cadre de la subvention Région pour le programme d'actions 2023 – CTOE - Académie de Montpellier.**

- **La convention de reversement entre l'UPVD et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 conclue dans le cadre de la subvention Région pour le programme d'actions 2023 – CTOE - Académie de Montpellier.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

PJ : Conventions susmentionnées de financement et de reversement
CPI : Cellule d'appui / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°14 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 10 janvier 2023, 13 avril 2023 et 26 mai 2023 ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 30 mars 2023 et 22 juin 2023 ;
Vu l'avis du conseil de l'institut administration des entreprises du 18 avril 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 23 mai 2023 et de son conseil restreint du 18 juillet 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives du 19 avril 2023 ;
Sous réserve de l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les diplômes nationaux ouverts à l'alternance au titre de l'année 2023/2024 des composantes suivantes conformément à la liste des formations ouvertes à l'alternance jointe à la présente délibération : IAE ; IUT ; UFR LSH ; UFR SEE ; UFR SJE et UFR STAPS.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ : maquettes, calendriers et responsables pédagogiques des formations ouvertes à l'alternance 2023/2024
CPI : SFC-A / DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°15 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu la délibération UPVD/ CA 2022/21-10 n°09 du 21 octobre 2022 relative aux seuils d'ouverture des mentions, parcours et groupes / Seuils dérogatoires au titre de l'année universitaire 2022/2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les seuils d'ouverture des mentions, parcours et options / les normes de groupes de TD/TP particulières au titre de l'année universitaire 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : le tableau des seuils et normes de groupes susmentionnés
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°16 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le tableau des demandes de remboursement des droits d'inscription universitaire au titre de l'année universitaire 2023/2024.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : le tableau des demandes de remboursement susmentionné
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°17 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 23 mai 2023 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **L'attribution d'une subvention de l'UFR des sciences exactes et expérimentales d'un montant de 1500 euros à une association étudiante, BDE Sup'EnR au titre de la demande de subvention d'étudiants du master 2 Energie solaire pour la participation au 4L Trophy 2024 version solaire.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : extrait de délibération du conseil de l'UFR SEE + dossier de présentation du 4L Trophy solaire
CPI : UFR SEE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°18 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu la délibération UPVD/ CA 2022/30-09 n°16 du 30 septembre 2022 relative à la création des diplômes d'université (DU) Français sur Objectifs Universitaires (FOU) B2 et C1 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 4 juillet 2023 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 5 juillet 2023 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La maquette du diplôme d'université (DU) Français sur Objectif Universitaire (FOU) niveaux B1-B2 et C1.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21 4L	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande d'habilitation du DU FOU niveau B1
CPI : UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°19 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➢ **La création d'une commission innovation sous réserve des modifications suivantes à apporter au document :**
- Dans la composition de la commission relative aux membres votants (dernier paragraphe page 3): remplacer « les Vice-Présidentes Recherche » par « les Vice-présidents recherche » ou par la « vice-présidence recherche » et cette modification s'applique à l'ensemble du document où il est fait référence aux « Vice-Présidentes Recherche ».
- Dans le cadre des modalités de réunion et notamment les règles relatives au quorum, apporter la précision suivante : « la délibération de la commission est assujettie à la présence d'au moins 50% des membres. »

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 1**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Note interne relative à la création d'une commission innovation
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°20 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2021/04-06 n° 20 du 4 juin 2021 relative à la convention entre l'UPVD et le CNRS 2021-2026 ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **L'avenant n°1 à la convention 2021-2026 entre l'UPVD et le CNRS.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le Président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Avenant n°1 susmentionné
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°21 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La subvention d'investissement Dispositif "EMERGENCE" projet PARAVIROC (Parasite Virulence Occitanie) - Influences des contaminants aquatiques sur la virulence des parasites humains et zoonotiques transmis par les mollusques d'eau douce en région Occitanie.**
Unité de recherche : IHPE
Partenaire : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Arrêté subvention d'investissement dispositif « Emergence » (n°993)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°22 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La subvention d'investissement Dispositif "EMERGENCE" - projet ENVIR - Impact de facteurs Environnementaux sur la Vibriose des huîtres : rôle des régulations transcriptomiques et épigénétiques.**
Unité de recherche : IHPE
Partenaire : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Durée : 48 mois

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Arrêté subvention d'investissement dispositif « Emergence » (n°992)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°23 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La subvention / Recherche : convention de coopération relative à la cartographie des structures morpho-sédimentaires du PNM du Golfe du Lion du projet FAMOSA GL.**
Unité de recherche : CEFREM
Partenaire : Office Français de la Biodiversité (OFB) et Observatoire Océanologique de Banyuls
Durée : 24 mois

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Convention de coopération susmentionnée N°OFB-2X-202X (n°[illegible])
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 7 juillet 2023

yA/sM/jC/nB

Délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°24 du 7 juillet 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 4 juillet 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➢ **La Chaire Professeur Junior (CPJ) de Claudia POGOREUTZ.**
Unité de recherche : CRIOBE
Financeur : ANR
Durée : 60 mois

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 1**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Décision projet N°ANR-22-CPJ2-0113-01 (n°991)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr